

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce sixième jour de septembre 2022, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Marc Leblanc.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la personne présente dans la salle.

**ORDRE DU JOUR**

**2022-09-118 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022 et de la séance extraordinaire du 24 août 2022
7. Approbation des comptes / Août 2022
8. Correspondance
  - Directeur général
  - Maire
9. Changement de date de la séance ordinaire du conseil du mois d'octobre 2022
10. 2<sup>e</sup> avis – Appel d'offre de services public via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le contrat de déneigement des chemins municipaux pour les périodes 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025
11. Non reconduction du contrat de travail à durée déterminée du directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité
12. Nomination de Monsieur Marc Leblanc à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de Saint-Athanase
13. Réajustement salarial pour certains employés municipaux
14. Entente concernant le service 9-1-1 de prochaine génération
15. Nomination des fonctionnaires désignés – administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux
16. Formation du *Comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels*
17. Appel d'offre de services / Ouverture des cours – Période hivernale 2022-2023
18. Demande du professeur de taekwondo pour une utilisation gratuite de la salle du centre des loisirs

19. Demande d'aide financière – La petite bouffe des Frontières
20. Motion de félicitations – Comité organisateur et bénévoles – Fêtes du 100<sup>e</sup> de Saint-Athanase
21. Rapport des élus
22. DIVERS
23. Deuxième période de questions
24. Clôture de la séance
25. Prochaine séance du conseil / **MARDI LE 4 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

### **2022-09-119 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2022**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022 et de la séance extraordinaire du 24 août 2022 tels que rédigés, puisque conformes aux délibérations.

### **2022-09-120 APPROBATION DES COMPTES / AOÛT 2022**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois d'août 2022 depuis la dernière séance du conseil en date du 1<sup>er</sup> août 2022 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-quatorze sous (25 499,74 \$), soit une somme de vingt-quatre mille cinq cent soixante-sept dollars et quarante sous (24 567,40 \$) pour la Municipalité, et de neuf cent trente-deux dollars et trente-quatre sous (932,34 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 1<sup>er</sup> août 2022 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 6 septembre 2022.

---

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et greffier-trésorier

## **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

## **2022-09-121 CHANGEMENT DE DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE 2022**

**ATTENDU QUE** par la résolution portant le numéro 2021-11-126 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, la séance ordinaire du mois d'octobre 2022 a été fixée au lundi 3 octobre 2022;

**ATTENDU QUE** la date des élections provinciales est ce même jour, soit le lundi 3 octobre 2022;

**ATTENDU QUE** le bureau de scrutin, pour ces élections, sera situé à la bibliothèque au complexe municipal où se tiennent les séances du conseil;

**ATTENDU QUE** dans ces circonstances, il est préférable de déplacer la date de la séance ordinaire du mois d'octobre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil déplace la date de la séance ordinaire d'octobre 2022 au mardi 4 octobre 2022 à se tenir au lieu ordinaire des séances de ce conseil;

QU'un avis public du report de la séance ordinaire d'octobre 2022 soit publié sur le site Internet de la Municipalité, dans une prochaine édition de l'hebdomadaire *InfoDimanche*, et affiché au babillard situé à l'entrée du complexe municipal.

**2022-09-122 2<sup>E</sup> AVIS – APPEL D'OFFRE DE SERVICES PUBLIC VIA LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SEAO) POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LES PÉRIODES 2022-2023, 2023-2024 ET 2024-2025**

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-02-24, un appel d'offres de services par voie de soumission publique pour le contrat de déneigement des routes et chemins de la Municipalité pour les périodes 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

**ATTENDU QUE** la date limite pour le dépôt des soumissions a été fixée au jeudi 18 août 2022, à 11h;

**ATTENDU QU'**à cette date, aucune soumission n'a été déposée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QU'**un nouvel avis soit publié pour un appel d'offres de services par voie de soumission publique pour le contrat de déneigement des routes et chemins de la Municipalité pour les périodes 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

**QUE** la date limite pour la réception des soumissions est fixée au jeudi 22 septembre 2022, à 11h;

**QUE** le devis soit modifié pour prévoir la possibilité, pour le soumissionnaire retenu, d'aviser la Municipalité, par écrit, au plus tard vendredi le 19 mai 2023, de sa décision de ne pas reconduire le contrat de déneigement pour les périodes 2023-2024 et 2024-2025.

**2022-09-123 NON RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** par la résolution portant le numéro 2022-06-97, le contrat de travail à durée déterminée de Monsieur Marc Leblanc, directeur général et

greffier-trésorier de la Municipalité, a été reconduit jusqu'au 30 septembre 2022;

**ATTENDU QU'**il est décidé de ne pas renouveler le contrat au-delà de la période du 30 septembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le contrat de travail à durée déterminée de Monsieur Marc Leblanc, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité ne soit pas reconduit au-delà du 30 septembre 2022;

**QU'**un avis de poste vacant pour la fonction de directeur général et greffier-trésorier à la municipalité de Saint-Athanase soit publié sur le site Internet de la Municipalité, dans le journal hebdomadaire *InfoDimanche*, et sur le babillard à l'entrée du complexe municipal;

**QUE** la date d'entrée en fonction de la personne retenue pour occuper le poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité est fixée au 8 novembre 2022;

**QUE** la date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au jeudi 6 octobre 2022, à 16h;

**QU'**un comité de sélection composé du maire de la Municipalité Monsieur Mario Patry, de Monsieur Marc Leblanc et de Madame Francine Morin est formé pour faire l'étude des *Curriculum Vitae* et des lettres de motivation reçus, faire les entrevues des candidats retenus, et faire les recommandations appropriées au conseil municipal pour le choix de la personne pour combler le poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité;

**QUE** les rémunérations de Madame Francine Morin et de Monsieur Marc Leblanc sont reproduites en annexe au livre des minutes de la Municipalité sous la « 300 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long récité.

**2022-09-124 NOMINATION DE MONSIEUR MARC LEBLANC À  
TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET  
GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Athanase met fin au contrat de travail à durée déterminée de Monsieur Marc Leblanc à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité en date du 30 septembre 2022;

**ATTENDU QU'**un avis d'offre d'emploi sera affiché pour combler le poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité en remplacement de Monsieur Marc Leblanc;

**ATTENDU QUE** cette personne entrera en fonction le 8 novembre 2022;

**ATTENDU QU'**il sera bénéfique pour la municipalité que Monsieur Marc Leblanc occupe un poste dans la Municipalité pour faciliter la transition et assister le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité dans ses fonctions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** Monsieur Marc Leblanc occupe le poste de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la municipalité de St-Athanase pour une durée déterminée, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 mai 2023;

**QUE** les conditions de travail actuelles de Monsieur Marc Leblanc, notamment, celles relatives à son salaire et à ses bénéfices marginaux soient reconduites tacitement pour la période précitée;

**QUE** les modalités de l'engagement de Monsieur Marc Leblanc à ce poste soient spécifiquement prévues dans un contrat de travail à durée déterminée à intervenir ultérieurement entre la Municipalité et lui-même;

**QUE** Monsieur Marc Leblanc soit toujours autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, notamment, les chèques conjointement avec le maire ou le maire suppléant, les effets bancaires, les lettres ou tout autre document relatif aux affaires de la municipalité de Saint-Athanase.

#### **2022-09-125 RÉAJUSTEMENT SALARIAL POUR CERTAINS EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la rémunération de Madame Linda Morin, agente de bureau, et celle de Madame Johanne Labrecque, employée municipale, soient révisées à la hausse pour tenir compte de leurs années de service et du travail effectué;

**QUE** cette hausse salariale soit rétroactive au 1<sup>er</sup> août 2022;

**QUE** les rémunérations de Madame Linda Morin et de Madame Johanne Labrecque sont reproduites en annexe au livre des minutes de la Municipalité

sous la rubrique « 300 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long récit.

#### **2022-09-126 ENTENTE CONCERNANT LE SERVICE 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

**ATTENDU QUE** le service 9-1-1- de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi dans sa décision portant le numéro CRTC 2015-531, que le système 9-1-1 PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme 13 de NENA »);

**ATTENDU QU'**en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

**ATTENDU QUE** Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'entreprise de services locaux titulaires et, agissant sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (le « PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil autorise le maire, Monsieur Mario Patry, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase, une entente avec Bell concernant le service 9-1-1 de prochaine génération;

**QUE** ladite entente soit déposée aux archives de la Municipalité.

#### **2022-09-127 NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS – ADMINISTRATION ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

**ATTENDU QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la municipalité de Saint-Athanase peut nommer

un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

**ATTENDU QUE** le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'article 2.1 et suivants du *Règlement sur les permis et certificats numéro R 159-2014 de la municipalité de Saint-Athanase*;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Athanase doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du *Règlement général numéro R 154-2014 sur les affaires de la municipalité*;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Athanase a mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanisme et les dispositions applicables par l'officier municipal du *Règlement général numéro R 154-2014 sur les affaires de la municipalité*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité de Saint-Athanase nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du *Règlement général numéro R 154-2014 sur les affaires de la municipalité* et ses amendements, du *Règlement de zonage R 156-2014* et ses amendements, du *Règlement de construction R 158-2014* et ses amendements, du *Règlement sur les permis et certificats R 159-2014* et ses amendements, du *Règlement de lotissement R 157-2014* et ses amendements, du *Règlement sur les dérogations mineures R 160-214* et ses amendements, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22)* et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (RLRQ, c. Q-2, r.35.2)* :

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Guillaume Chrétien, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Carole Tardif, Aménagiste-inspectrice à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;
- Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Audrey Dubé-Langlois, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Marc Leblanc, directeur général et greffier-trésorier à la municipalité de Saint-Athanase.



**2022-09-128   FORMATION DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À  
L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES  
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**ATTENDU QUE** la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a été sanctionnée le 22 septembre 2021 (L.Q. 2021, c. 25)

**ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur des dispositions de la loi s'échelonne sur une période de trois ans, donc jusqu'en septembre 2024;

**ATTENDU QUE** l'article 1 de la loi, qui modifie l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), entrera en vigueur le 22 septembre 2022;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) tous les organismes publics, incluant les municipalités doivent mettre sur pied, à partir du 22 septembre 2022, un *Comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QU'**un *Comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels* (« **CAIPRP** ») soit formé ayant pour mandat de soutenir la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

**QUE** le CAIPRP est composé des membres suivants :

- Monsieur Mario Patry, maire de la Municipalité
- Madame Linda Morin, agente de bureau
- Madame Martine Hudon, citoyenne
- Une ou plusieurs personnes invitées par le CAIPRP selon leur expertise, sans droit de vote

**QUE** le CAIPRP relève du directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité qui doit, notamment, veiller à assurer le respect et la mise en œuvre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

**QUE** le rôle et les responsabilités du CAIPRP soient définis de la façon suivante :

- soutenir la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations;
- définir et approuver les orientations en matière de protection des renseignements personnels;
- approuver les règles de gouvernance;
- rendre un avis et suggérer des mesures de protection sur tout projet d'acquisition, de développement et de refonte du système d'information, incluant la vidéosurveillance et l'instauration d'une nouvelle technologie;
- planifier et assurer la réalisation des activités de formation;
- promouvoir les orientations, les directives et les décisions formulées par la Commission d'accès à l'information;
- évaluer annuellement le niveau de protection des renseignements personnels.

**2022-09-129 APPEL D'OFFRE DE SERVICES / OUVERTURE DES COURS – PÉRIODE HIVERNALE 2022-2023**

**ATTENDU QUE** le contrat de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire et du coin ainsi que, sur demande, de la patinoire est d'un montant inférieur à 25 000 \$;

**ATTENDU QUE** la loi permet de passer un contrat de gré à gré pour les contrats d'un montant inférieur à 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la direction générale invite l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc.* Messieurs Jeanvyé Gagnon et Claude Gagné à lui fournir une offre de services pour les travaux de déneigement de la cour du bureau municipal et de la citerne, de la citerne située au 6173 chemin de l'Église, de la cour du Centre communautaire et du coin, ainsi que, sur demande, de la patinoire pour la saison hivernale 2022-2023.

**2022-09-130 DEMANDE DU PROFESSEUR DE TAEKWONDO POUR UNE UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE DU CENTRE DES LOISIRS**

**ATTENDU QUE** Monsieur Sébastien Dumont, professeur de taekwondo, a formulé une demande à la Municipalité pour utiliser, sans frais, la salle du Centre des loisirs pour y donner ses cours;

**ATTENDU QUE** l'utilisation de la salle serait pour les périodes du 9 septembre 2022 au 16 décembre 2022, et du 13 janvier 2023 au 16 juin 2023 à une heure à être déterminée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** la Municipalité mette gratuitement à la disposition de Monsieur Sébastien Dumont, professeur de taekwondo, la salle du Centre des Loisirs pour y dispenser ses cours pour les périodes du 9 septembre 2022 au 16 décembre 2022, et du 13 janvier 2023 au 16 juin 2023 à une heure à être déterminée;

**QUE** Monsieur Dumont s'engage à aviser le directeur général de la Municipalité de tout changement d'horaire pour le déroulement des cours de taekwondo;

#### **2022-09-131 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / LA PETITE BOUFFE DES FRONTIÈRES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Saint-Athanase octroie une aide financière à l'organisme *La petite bouffe des frontières* sous la forme d'un don d'une somme de trois cent onze dollars (311\$).

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR ET BÉNÉVOLES – FÊTES DU 100<sup>E</sup> DE SAINT-ATHANASE**

**MOTION EST DONNÉE :**

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Athanase tiennent à féliciter les membres du comité organisateur et les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation et la tenue des Fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Athanase pour leur participation, leur implication active et leur grande contribution qui ont fait de ces Fêtes un franc succès.

#### **RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur André St-Pierre, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Le 24 août 2022, réunion de la RIDT. Les sujets suivants y ont notamment été discutés :

- Discussions autour du budget 2023
- Augmentation du prix du carburant
- Augmentation prévisible de 15% de la quote-part du budget 2023
- Collecte des encombrants déplacée en juin

Monsieur Claude Patry, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Participation au tournoi des Pompiers. Rapport positif des activités.

### **DIVERS**

Aucun sujet à ajouter

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Une citoyenne était présente dans l'assistance.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Bac de recyclage sur le terrain de feu Monsieur Luc Tanguay, chemin des Érables – Problématique soulevée quant aux objets déposés – Monsieur André St-Pierre va soulever la problématique lors de la prochaine rencontre de la RIDT;
- Pancarte d'interdiction des chiens au petit parc du lac Boucané;
- Chaudières résidus de viande – disponibles au bureau municipal.

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 36 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. Mario Patry, maire

.....  
M. Marc Leblanc  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*